

Initiatives ministérielles

normes, même en temps de guerre, a peut-être déjà semblé utopique.

Et pourtant, c'est grâce à l'adoption de ces conventions et de ces protocoles sur le point d'être ratifiés au Canada que nous pouvons faire respecter jour après jour et année après année l'ordre international et que nous pouvons protéger le mieux possible les victimes de la guerre totale dans la mesure où le droit international nous le permet.

C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir faire quelques remarques sur le projet de loi C-25. J'ai hâte d'entendre ce que les autres députés ont à dire à ce sujet à l'étape de la deuxième lecture et aux autres étapes jusqu'à la sanction royale. Nous aurons franchi un autre grand pas. Le Canada pourra alors ratifier les protocoles et remplir ses obligations internationales.

• (1220)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-25. Il serait très difficile de trouver à redire, en principe, à l'objet de ce projet de loi; il nous touche encore de très près, vu la souffrance dont les gens de ma génération ont eu connaissance.

Je me propose donc essentiellement de faire quelques observations générales sur l'orientation du projet de loi. Je répondrai ensuite à certains des commentaires qu'a formulés mon collègue lorsqu'il a présenté le projet de loi, puis je ferai peut-être quelques observations précises sur des dispositions particulières du projet de loi C-25. Enfin, je parlerai des conséquences à plus ou moins long terme de ce projet de loi pour nous et de ce que nous attendons d'une éventuelle approbation de cette mesure législative.

Je dirais pour commencer que nous devons subir, tel un lendemain de veille, expression qui me répugne, les contrecoups des vieux péchés de nos aïeux. En effet, il ne faut pas oublier que la guerre existe depuis aussi longtemps que la civilisation, même si, de nos jours, il nous est permis d'espérer pour l'avenir un monde plus pacifique que nous ne pouvions le faire, ne serait-ce qu'au cours des années 80. Nous vivons vraisemblablement l'une des

périodes de paix les plus prometteuses que nous ayons connues depuis longtemps.

Toutefois, parallèlement à cela, il me faut rappeler à la Chambre que les victimes de la Seconde Guerre mondiale étaient connues, et pas seulement des historiens militaires et des chercheurs qui veulent tout savoir à propos de cette guerre. La plupart des députés à la Chambre sont d'une génération qui a lu sur le sujet. Nous l'avons vécue et nous sommes au courant des atrocités commises sur le plan militaire.

Chez les civils, la Deuxième Guerre mondiale a fait un nombre stupéfiant de victimes. Voici le nombre de personnes qui ont été blessées ou tuées. Par exemple, l'Aviation, l'Armée et la Marine royales canadiennes ainsi que les réserves de notre pays ont perdu 42 000 membres.

Il est intéressant d'examiner ces statistiques qui sont ventilées de la façon suivante: l'Armée canadienne fait état de 23 000 morts et 58 000 blessés, la Marine royale canadienne, de 1 600 morts et 400 blessés et l'Aviation royale canadienne, de 17 000 morts et 1 400 blessés. Avec ces 42 000 morts et ces 59 800 blessés, on a déjà 100 000 victimes, avant même de tenir compte des pertes essuyées par la population civile. J'ose avancer, monsieur le Président, qu'il y en a au moins dix fois plus, voire vingt fois plus, ce qui est beaucoup lorsqu'on songe à ce qu'était la population canadienne au cours de la Seconde Guerre mondiale, soit entre 1939 et 1945.

Nous avons participé à la guerre, mais les combats ne faisaient pas rage chez nous. Notre pays n'était pas envahi ni occupé. Le champ de bataille n'était pas au Canada. Et pourtant, une proportion considérable de la population canadienne peut être considérée comme des victimes de la guerre, en plus des 100 000 militaires qui ont été tués ou blessés.

Je ne vais pas décliner les statistiques des autres pays. Le point capital de ce projet de loi et son objet concernent les nombreuses victimes de la Seconde Guerre mondiale, et c'est pourquoi il me serait vraiment difficile de ne pas l'appuyer.

Ne perdons pas de vue le fait que les dispositions du projet de loi C-25 sont l'aboutissement d'une longue démarche. Les gens qui élaborent ces conventions, nous le savons, mettent un temps énorme à s'entendre sur leur teneur. Ils doivent en effet se mettre d'accord sur chaque phrase, chaque mot, chaque signe de ponctuation et